



Joël GIRAUD

Député des Hautes-Alpes
Rapporteur Général de la Commission des Finances
Président de la Commission Permanente
Du Conseil National de la Montagne
10, avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Tél. : 04.92.21.33.81
Courriel : contact@joelgirauddepute.fr

Monsieur Didier GUILLAUME
Ministre de l'Agriculture et de
l'Alimentation

Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75007 Paris

Ref : AG /23/07/2019

Objet : Prise en compte de la mission d'intérêt général de restauration des terrains de montagne dans la réforme de l'Office national des forêts

Paris, le 23 juillet 2019

Monsieur le Ministre,

Je souhaite vous alerter sur la réforme de l'Office national des forêts (ONF) qui est actuellement à l'étude.

Si une réforme s'impose, notamment au regard de l'endettement de près de 400 millions d'euros que l'ONF a cumulé au fil des années, je voudrais attirer votre attention sur les missions d'intérêt général que porte l'ONF.

Ces trois missions, comme vous le savez, sont la défense de la forêt contre les incendies (DFCI), la gestion des dunes et enfin la **restauration des terrains de montagne (RTM)**. C'est sur cette dernière que je souhaite insister particulièrement. En effet, plus de 10 millions d'euros sont affectés annuellement à des missions assignées à votre Ministère et celui de la Transition écologique et solidaire pour l'entretien d'environ 19 000 ouvrages de prévention des risques naturels en forêts domaniales. L'action de l'ONF est donc absolument cruciale dans nos territoires pour garantir la stabilité des terrains de montagne et la sécurité de ceux qui y évoluent.

De plus, comme le souligne le rapport d'information sur la situation et les perspectives de l'Office national des forêts de Mme Anne-Catherine Loisier, Sénatrice de Côte d'Or, il est urgent de reconnaître la valeur des « aménités » forestières, qui dépasse désormais largement la simple valeur d'échange du bois.

A l'évidence, le modèle de l'ONF qui s'appuie sur la vente du bois - qui est par ailleurs maximisée, en témoigne l'augmentation des coupes et des parts de marché - pour couvrir les coûts de gestion forestière n'est plus opérant. Cependant, comme le note ce même rapport, « un hectare de forêt rapporte, en moyenne, 100 euros par an à son propriétaire en ventes de bois mais dix fois plus à la collectivité toute entière ».

La vision étroitement comptable occulterait donc les nombreuses externalités positives produites par la gestion des forêts publiques qui occupent elles-mêmes un rôle spécifique majeur dans l'atténuation du changement climatique.

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de prendre en compte, dans l'élaboration de la réforme, l'impérieuse nécessité de la mission de restauration des terrains de montagne que doit remplir l'ONF, en particulier **au vu de l'urgence climatique** à laquelle nous faisons face, et qui impose sur ce sujet de **protection des populations montagnardes un effort accru**.

Ce sujet fondamental fera d'ailleurs l'objet de **discussions lors du prochain Conseil National de la Montagne qui se tiendra à l'automne**.

Certain de votre engagement pour la préservation de nos forêts et nos territoires montagnards, je vous prie de bien vouloir agréer, **Monsieur le Ministre**, l'expression de ma profonde considération.

J'ai saisi en priorité
le brouillon de la réforme,
Amh

Joël GIRAUD
